



# **Commission de Suivi de Site (CSS) de Marseille**

## **Sites Arkema et Cerexagri**

### **réunion du 18 décembre 2019**

#### **- Compte-Rendu -**

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLÉANTS SUIVANT ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 27 NOVEMBRE 2019

*COLLÈGE « ADMINISTRATIONS »*

DUFAUD Nicolas	PRÉFECTURE 13	Présent
PELOUX Jean-Philippe	DRÉAL	Présent
EGEA Hélène	ARS	Présente
VARGELLI Philippe	DDTM 13	Présent
TOURET Anne	BMP	Présente
GREMAUD Matthieu	DIRECCTE	Représenté
LOB Fabienne	SIRACEDPC	Présente
POIGNET Stéphane	DASEN	Présent

*COLLÈGE « COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »*

*Titulaires*

DALMASSO Charles	COMMUNE D'ALLAUCH	Représenté
RUSCONI Vincent	COMMUNE D'AUBAGNE	Représenté
CAPDEVILLE Christine	COMMUNE DE LA PENNE SUR HUVEAUNE	
RUAS Julien	COMMUNE DE MARSEILLE	Présent
BOYER Valérie	COMMUNE DE MARSEILLE	
LUCCIONI Laurence	MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	
GREGOIRE Alain	MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	

*Suppléants*

DESBLANCS Lucie	COMMUNE D'ALLAUCH	
PORFIRO Philippe	COMMUNE D'AUBAGNE	
NEGRETTI Bernard	COMMUNE DE LA PENNE SUR HUVEAUNE	Présent
RAVIER Julien	COMMUNE DE MARSEILLE	Présent
REY Maurice	COMMUNE DE MARSEILLE	
MONNET-CORTI Virginie	MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	
GALLESE Alexandre	MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	

*COLLÈGE « EXPLOITANTS »*

*Titulaires*

GOMEZ Philippe	ARKEMA	Présent
MOY Yann	ARKEMA	
ALRIC Jean-Paul	CEREXAGRI	
ALLAIN Matthieu	CEREXAGRI	Présent

*Suppléants*

BONNEMAISON Nicolas	ARKEMA	
RIERA Cécile	ARKEMA	Présente

*COLLÈGE « SALARIÉS »*

*Titulaire*

RODA Michel	ARKEMA	Présent
JONAS Sébastien	ARKEMA	Présent
BUFFE Thierry	CEREXAGRI	
LEFRANC Franck	CEREXAGRI	

*Suppléant*

FORNERONE Stéphane	ARKEMA	
CAMPILLO Gaël	ARKEMA	

*COLLÈGE « RIVERAINS »**Titulaires*

CHAPUS Jean-Marc	CIQ DE MARSEILLE	Présent
JANIN Myriam	CIQ DU 11ÈME ARR. DE MARSEILLE	Présente
ARCUCCI Alain	CIQ DU 14ÈME ARR. DE MARSEILLE	Représenté
DUFOUR Marc	SOMIMAR/MIN DES ARNAVAUX	

*Suppléants*

BERREST Lucie	CIQ DE MARSEILLE	(Présente)
CANNEDU Stéphanie- <i>Info plus représentante</i>	CIQ DU 11ÈME ARR. DE MARSEILLE	
RAFFAELLI André <i>Info plus représentant</i>	CIQ DU 14ÈME ARR. DE MARSEILLE	
HEDOUIN Stéphane	SOMIMAR/MIN DES ARNAVAUX	

*PERSONNES QUALIFIÉES*

SACHER Michel	CYPRES	Présent
---------------	--------	---------

*INVITÉS*

MATHIOT Sébastien	ATMOSUD	Présent
-------------------	---------	---------

**AUTRES PRÉSENTS NON DÉSIGNÉS DANS L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL***COLLÈGE « ADMINISTRATIONS »*

BONICEL Fabrice	PRÉFECTURE 13	Présent
LEIDIER Amélie	DRÉAL	Présente
BRUNAUX Antoine	DRÉAL	Présent
PETETIN Lilian	DASEN	Présent
AUGIER Patrick	BMPM	Présent

*COLLÈGE « EXPLOITANTS »*

FOISSAC Lilian	ARKEMA	Présent
----------------	--------	---------

La réunion débute à 8h45.

Date de la dernière session de la CSS : 28 février 2017.

L'accueil est fait par Monsieur Ruas, président de la CSS.

**FORMALITÉS STATUTAIRES - QUORUM**

Nombre de membres :27

Quorum : 14 (la moitié des voix délibératives)

Majorité : 14 (deux-tiers des présents ou représentés)

**NOMBRE DE PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

COLLÈGE ÉTAT (7 VOIX/PERS.) :	7 PRÉSENTS - 1 POUVOIR	18 MEMBRES	56 VOIX / 56 VOIX
COLLÈGE COLLECTIVITÉS (8 VOIX/PERS.) :	3 PRÉSENTS - 2 POUVOIRS	17 MEMBRES	40 VOIX / 56 VOIX
COLLÈGE EXPLOITANT (14 VOIX/PERS.) :	3 PRÉSENTS - 0 POUVOIR	14 MEMBRES	42 VOIX / 56 VOIX
COLLÈGE SALARIÉS (14 VOIX/PERS.) :	2 PRÉSENTS - 0 POUVOIR	14 MEMBRES	28 VOIX / 56 VOIX
COLLÈGE RIVERAINS (14 VOIX/PERS.) :	2 PRÉSENTS - 1 POUVOIR	14 MEMBRES	42 VOIX / 56 VOIX

**TOTAL : 17 MEMBRES PRÉSENTS ET 4 MEMBRES REPRÉSENTÉS SOIT 21 MEMBRES NOMMÉS DANS L'AP SUR 27 MEMBRES SOIT 208 VOIX DÉLIBÉRATIVES SUR 280 - LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE PEUT DÉLIBÉRER VALABLEMENT.**



Les différents points de l'ordre du jour sont abordés.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA CSS DU 28 FÉVRIER 2017**

Le compte-rendu a été adressé à tous les membres de la commission.

Un vote est demandé par le président pour l'approbation du compte-rendu de la réunion du 28 février 2017 ; il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention.

**Résolutions :**  
La Commission adopte le compte-rendu la réunion de la CSS du 28 février 2017.

**CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0                    POUR : 208**

**FORMALITÉS DE MISE EN PLACE DE LA CSS PAR SUITE DU RENOUVELLEMENT DES MEMBRES (TOUS LES 5 ANS)**

**MODIFICATION RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Le projet de règlement intérieur a été adressé à tous les membres de la commission. Les modifications sont commentées par M. Sacher.

Un vote est demandé par le président ; il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention.

**Résolution :**  
Le Règlement Intérieur de la CSS de Marseille est approuvé.

**CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0                    POUR : 208**

**DÉSIGNATION DU BUREAU (PAR SUITE DU NOUVEL ARRÊTÉ PRÉFECTORAL)**

Le bureau est composé d'un représentant par collège désigné par les membres de chacun des collèges.

**Sont proposés comme membres du bureau de la CSS :**

Administrations	:	DRÉAL (M. COUTURIER)
Collectivités	:	M. RUAS (Marseille) - Président
Exploitant	:	M. GOMEZ (ARKEMA)
Riverains/Associations	:	Mme. JANIN (CIQ du 11 <sup>ème</sup> )
Salariés	:	M. BUFFE (CEREXAGRI)

Un vote est demandé pour cette désignation ; il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention.

**CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0                    POUR : 208**

Le bureau est constitué avec les personnes proposées.

**INSTRUCTION GOUVERNEMENTALE DU 06 NOVEMBRE 2017 RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION ET À LA COMMUNICATION D'INFORMATIONS POTENTIELLEMENT SENSIBLES**

M. Peloux présente le diaporama, pages 5 à 7 de la présentation DRÉAL (en annexe).

Avant les atteintes à la sûreté de sites industriels en 2015, une large information du public était prévue pour assurer la culture du risque. Tous les documents étaient accessibles : les études de danger, les cartographies des PPRT, etc.

/Users/LOHANESSION/Desktop/CR CSS Marseille 2019-12-18.docx

Après l'instruction ministérielle du 6/11/2017, l'information préventive doit continuer mais toute information sensible doit être ôtée des documents accessibles pour le public.

Remarque de Mme. Janin : Le problème du risque industriel, c'est la crainte qu'il provoque. Ne plus mettre à disposition des documents d'informations complets condamne la transparence recherchée.

Question de M. Ruas : Les documents sensibles seront ils envoyés aux collectivités, c'est à dire au maire du secteur au maire de Marseille ?

M. Peloux : Non ce n'est pas prévu, mais là DRÉAL sera facilitateur pour les collectivités.

M. Dufaud (secrétaire Général adjoint de la préfecture des Bouches-du-Rhône) : N'hésitez pas à demander.

M. Peloux : Les documents sont consultables à la DRÉAL. Les conditions d'accès sont strictes : pas de photo, pas de photocopie.

## PRÉSENTATION DES ÉLÉMENTS ANNUELS OBLIGATOIRES DE CHAQUE EXPLOITANT

### ARKEMA

Mme. Riéra présente un diaporama (en annexe).

### Diapos 4 à 7 - Évènements

Question de M. Mathiot (AtmoSud) : À chaque évènement l'envoi des fiches G/P est-il systématiquement fait vers AtmoSud ?

Glossaire : Fiche G/P = Gravité / Perception. Envoi réglementaire à certains interlocuteurs (Préfet, SDIS, DRÉAL), sur constat d'évènement accidentel.

Réponse de Mme. Riéra : Pour certains évènements définis par des seuils, la fiche est adressée à la DREAL.

### Diapo 9 - Information préventive

M. Sacher : Les maquettes des plaquettes d'information sont prêtes. Nous attendons la signature du préfet pour impression et diffusion. Une ou des réunions publiques pourraient être organisées au moment de la distribution.

Mme. Lob : Le SIRACEDPC a transmis les documents. Pour la première fois, cette information préventive doit concerner 21 communes, car le cercle PPI a un rayon de 12.6 km.

M. Ravier (commune de Marseille) : Nous approchons de la période de réserve pré-électorale, mais il faut distribuer les plaquettes pour aviser la population qui réclame cette information, les riverains s'inquiètent. Il est urgent d'agir, de rappeler les consignes, de faire des exercices. Nous nous sommes battus pour faire modifier la Loi afin que le financement des pièces de confinement demandées par le PPRT soit transparent pour les habitants : l'information sur les risques doit être faite, il est urgent d'accélérer la diffusion des plaquettes !

Par ailleurs M. Ravier est ravi que la CSS se réunisse à nouveau. Elle doit continuer à le faire tous les ans.

M. Dufaud : À la suite de l'évènement de Lubrizol en octobre, des questions se sont posées sur la plaquette : est-ce le meilleur message ? Le document est-il complet ? Répond-il aux questions ? Aujourd'hui, il est validé ; la diffusion se fera malgré les échéances électorales.

Contre-amiral Patrick Augier (BMPM) : Avec la ville et la préfecture, le Bataillon a tenu compte des enseignements de Lubrizol. Les procédures ont été revisitées, des aménagements ont été envisagés pour augmenter la pertinence des exercices. Le site a été visité pour que les pompiers soient plus performants ; il a été décidé de tester l'information du public lors des exercices.

Un travail a été lancé sur plusieurs aspects au sein du BMPM, en collaboration avec de nombreux acteurs présents à cette CSS. Grâce à la Ville, toutes les capacités de détection des pollutions accidentelles sont détenues par le BMPM (ce n'est le cas que sur seulement 5 sites en France). Ces capacités sont à disposition d'autres services. Une réflexion est en cours avec le SDIS 13 dans un comité d'expert par suite de Lubrizol ; le rythme des réunions de ce comité est régulier...

Remarque de Mme. Janin : Ce dont a besoin la population, c'est de l'information. Ne pas réunir régulièrement la CSS induit la question « Qu'est-ce qu'on nous cache ? ». En ne disant pas les choses, en reportant un exercice annoncé, vous créez de l'angoisse, alors que nous avons la



capacité de comprendre : il faut faire confiance à l'intelligence collective. Et Lubrizol a augmenté l'inquiétude.

La Loi ESSOC permet à l'entreprise de constituer des stocks de matières sans passer par les structures de contrôle : c'est interpellant. Avec la sensibilité actuelle, il vaut mieux communiquer, même si la plaquette n'est pas parfaite, elle doit être diffusée pour apaiser l'anxiété.

Mme Lob : La plaquette réglementaire doit être faite tous les 5 ans. Il y a un retard car l'élaboration du PPI à 12.6 km de rayon a été difficile. Mais des plaquettes ont déjà été distribuées par le passé : l'information est disponible.

M. Ravier : Cette réponse est inaudible « Qui se justifie s'accuse ». L'attente de la population est légitime, il faut l'informer que le travail est mené. On l'a vu après Lubrizol, la réaction à une crise demande de la transparence dans la communication : le silence vaut suspicion. Il faut savoir que faire tous ensemble. Pour ma part, je manque d'éléments.

Si la CSS s'est réunie aujourd'hui, c'est parce que la mairie de secteur et les CIQ ont provoqué des questions.

Contre-amiral Patrick Augier (BMPM) : à chaque événement, le BMPM communique sur les réseaux sociaux.

Proposition de M. Dufaud : Il sera mis à l'ordre du jour de la prochaine CSS une question sur l'information du public : comment améliorer cette information et prendre en compte les remontées de terrain. La CSS peut se réunir sur ce problème particulier.

Lubrizol a marqué les esprits. Le Préfet doit être vigilant dans la calibration du message à la population, sans en changer la teneur.

Mme Janin propose qu'une réunion avec les CIQ et Arkema soit tenue en janvier.

M. Ruas : Une réunion ouverte à tout le public devrait être organisée au premier trimestre.

M. Dufaud sur les exercices : Ce n'est pas parce qu'on ne le sait pas que les exercices ne se font pas. La remontée opérationnelle existe à partir d'exercice « cadre », qui ne déploient pas de manœuvre « de terrain ».

M. Négretti (Commune de La-Penne) : Question en tant que membre du syndicat du bassin versant de l'Huveaune : Arkema est dans le lit majeur de l'Huveaune. Sur l'autre rive, une entreprise de granulats érige des talus. En cas d'inondation, Arkema pourrait être plus fortement impacté : le PPRI est-il respecté ?

M. Foissac : De nombreux courriers ont été adressés pour informer la préfecture de cet état de fait, mais les talus reviennent.

M. Dufaud : Le problème des talus de la société qui opère le recyclage/concassage est encours de traitement par les services de l'État. Le PPRI de l'Huveaune date de 2017 et prend en compte l'établissement Arkema. Des vigilances sont mises en place en cas d'évènement ; elles ont été activées 2 fois lors des dernières semaines.

M. Négretti : Toutes les communes riveraines de l'Huveaune ont consenti des investissements pour améliorer les capacités d'écoulement du cours d'eau ; on ne peut que s'en féliciter.

M. Sacher : un exercice inondation a été réalisé en 2018 sur l'ensemble du bassin de l'Huveaune. Arkema a été associé et a tiré des enseignements après le retour d'expérience.

#### CEREXAGRI

M. Allain présente un diaporama (en annexe).

Cerexagri n'est pas classé Seveso seuil haut, mais du fait de son PPI, il est intégré à la commission de suivi de site.

#### Diapo 4 - Émissions dans l'air

Du fait des produits utilisés, des nuisances olfactives peuvent affecter le voisinage. AtmoSud suit les phénomènes.

#### Diapo 5 - Accidents

Les accidents de travail étant en relation avec les comportements, des formations sont en cours pour le personnel.

Les feux de soufre ont souvent une origine liée à l'électricité statique. Le démarrage des installations à l'azote permet de diminuer la teneur en oxygène et limite le risque de prise de feu.

#### Diapo 6 - Travaux

La mise en place de filtres à charbon en 2019 permet de diminuer les odeurs. Un travail en parallèle est fait pour détecter et limiter les émissions diffuses.

#### Diapo 7 - Information

Des réunions sont organisées régulièrement avec les voisins, en présence du BMPM et de journalistes.

### RÉSULTATS DE LA SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR AUTOUR D'ARKEMA ET CEREXAGRI

M. Mathiot (réfèrent industriel chez AtmoSud) présente un diaporama (en annexe).

AtmoSud ne « contrôle » pas, mais réalise des séquences de mesures pour objectiver les situations. De plus, ce ne sont pas les émissions qui sont observées, mais les retombées. Néanmoins l'inventaire des émissions est tenu à jour pour toute la région.

Précision : lors des épisodes de stabilité atmosphérique, et de pollution, une réduction de la vitesse sur route est imposée par l'autorité préfectorale. Une obligation du même type est imposée aux industriels pour la réduction de leurs rejets atmosphériques.

#### Diapo 5 et 6 - POLIS

Il existe des molécules qui ont un impact sur la santé mais qui ne sont pas réglementées. Par exemple le H<sub>2</sub>S ou l'ammoniac. Un plan d'échantillonnage est mis en place avec des mesures dans l'environnement.

#### Diapo 8 à 10 - H<sub>2</sub>S au voisinage de Cerexagri

Le H<sub>2</sub>S n'est pas émis uniquement par les industriels. La décomposition d'algues peut entraîner de fortes teneurs dans l'environnement. La valeur toxique de référence (VTR) est de 2 µg/m<sup>3</sup> il existe des lieux où l'on peut mesurer des concentrations proches de cette valeur.

Le souhait d'AtmoSud est de revenir pour faire des prélèvements au voisinage de Cerexagri après les modifications du process.

#### Diapo 12 à 14 - NH<sub>3</sub> au voisinage d'Arkema

Il existe toujours des niveaux mesurables autour du site. Il est constaté une nette amélioration depuis 2004 mais des phénomènes ponctuels sont observés : les seuils olfactifs dépassés sont en bonne corrélation avec les vents.

#### Diapo 15 - Benzène au voisinage d'Arkema

Cette molécule n'est pas un marqueur spécifique de l'industrie, des émissions sont aussi dues au trafic routier.

Les valeurs proposées par l'OMS (organisation mondiale de la santé) sont des objectifs de qualité annuels et sont respectés ces dernières années en proximité de site.

Les tableaux 3 et 4 n'ont pas de fondement réglementaire ni de santé mais informent sur les phénomènes de pointes qui subsistent en proximité industrielle.

*Information de M. Mathiot : AtmoSud gère un réseau de surveillance chronique mais peut également intervenir après un accident sur mobilisation des autorités. C'est le « dispositif « QAPA » : qualité de l'air post-accident.*



## ACTIONS DE LA DREAL ET FAITS MARQUANTS DEPUIS LA DERNIÈRE CSS

Deux inspecteurs de la DRÉAL commentent le diaporama. Mme Leidier pour Arkema et M. Bruneaux pour Cerexagri pages 5 à 7 de la présentation DRÉAL (en annexe).

À noter : pour les contrôles inopinés, les bureaux de contrôle ne sont pas choisis par l'exploitant mais par l'inspection.

### Diapo 15 - Actes administratifs

Toutes les modifications des installations ne demandent pas forcément en enquête publique. Mais la réglementation peut évoluer, ce qui entraîne des arrêtés préfectoraux complémentaires (APC).

*M. Peloux* précise que si la Loi ESSOC a engendré une certaine souplesse dans la gestion des modifications, la DRÉAL peut juger que certaines extensions ont un impact environnemental significatif et nécessitent d'être encadrées par des arrêtés préfectoraux complémentaires. Les modifications jugées substantielles nécessitent le dépôt d'une nouvelle demande d'autorisation.

*Mme Janin* : Ça ne s'est pas passé ainsi à Lubrizol pour leurs extensions de stockage.

*M. Peloux* : Les critères réglementaires sont clairs pour juger si les modifications envisagées sont substantielles ou non (par exemple création de nouveaux risques ou modification des distances d'effet).

*M. Dufaud* précise que pour toute modification, il est demandé d'appliquer les meilleures techniques disponibles, avec une revue de tout ce qui existe.

*M. Peloux* : Cette obligation concerne les aspects environnementaux mais également les mesures de maîtrise des risques prévues par l'exploitant pour rendre le risque acceptable.

### POINT SUR LES PPI ET LES EXERCICES : pages 16 à 17 de la présentation DRÉAL (en annexe).

Le PPI a été mis à jour en 2019. Mme Loeb indique qu'un exercice était prévu en fin d'année ; il a été reporté en raison de l'actualité de Lubrizol. Il sera réalisé en 2020. Néanmoins, un exercice d'alerte a été maintenu.

*Mme Janin* : C'est justement cette attitude qui pose question : on nous annonce un exercice PPI, puis on le reporte au dernier moment. Ceci augmente la sensibilisation aux risques de la population.

*Mme. Loeb* : Des exercices réguliers sont organisés dans les écoles pour tester les PPMS.

*M. Peloux* : Suite à l'accident de Lubrizol, le Préfet a écrit à tous les industriels Seveso pour les inciter à mieux se préparer aux situations d'urgence, y compris hors heures ouvrables (la nuit, le week-end). Il est demandé également de connaître l'état des stocks de matière, en instantané et accessible de l'extérieur du site. Des exercices inopinés sont réalisés.

### PPRT ARKEMA / PARI : pages 18 à 23 de la présentation DRÉAL (en annexe).

M. Vargelli (DDTGM) présente le diaporama.

Arkema est l'un des 7 sites pilotes pour le plan d'action qui prévoyait zéro reste à charge pour le particulier.

La réduction de la vulnérabilité concernait certaines parties des habitations (cheminées) et l'étanchéité d'une pièce particulière.

*M. Foissac* : À la suite de Lubrizol, un reportage TV n'a pas apporté toutes les précisions en laissant croire que peu de travaux avaient été entrepris. En fait, pour les logements neufs, dans lesquels les isolations (thermiques, phoniques) sont bien faites, il y avait peu de travaux à réaliser. C'était plus lourd pour les logements anciens.

*M Vargelli* : À chaque intervention, des diagnostics d'étanchéité ont été réalisés.

Diapo 21 - Pour les 53 refus, la Loi s'applique toujours : les délais courent jusqu'au 4 novembre 2021, mais il n'y aura plus d'accompagnement exceptionnel.

Mme Janin remercie l'État de toutes ces actions. Mais il y aurait dû y avoir plus d'explications vers les gens qui n'ont pas compris ce qu'était une « pièce de confinement ».

M. Dufaud salue l'engagement des collectivités : ce programme a été assez unique par son ampleur.

M. Vargelli : Un travail avec la Métropole est en cours sur cette base, pour essayer d'appliquer la même méthode pour d'autres PPRT.

M. Ruas se félicite de tous ces efforts déployés par tous.

## QUESTIONS DIVERSES

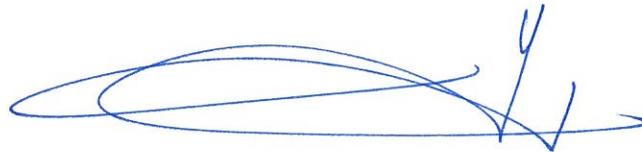
Mme Janin : Des effets dominos peuvent-ils être redoutés ?

M. Foissac : Le risque incendie existe sur le site, mais il est différent de Lubrizol : nous n'avons pas de stockages de fûts.

M. Ruas : précise aussi que les dispositifs de lutte contre l'incendie sont importants aussi bien chez Arkema qu'au bataillon des marins pompiers.

Les différents points de l'ordre du jour ayant été abordés, la réunion se termine à 10h55.

Le Président de la CSS

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a final vertical stroke.

**Julien RUAS**  
Mairie de Marseille